YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture
le 17.1.08 et de la publication
le 17.1.08
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

HÔTEL DE VILLE

*Service Urbanisme*
*N° Tel : 01 69 49 77 45*

**ARRETE autorisant la pose d'une enseigne n°2008/17 du 15/01/2008**

Le Député Maire,

Vu la demande de CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE PARIS, représentée par Monsieur Jean-Pierre FOURNIER, domiciliée 7, rue Mornay, 75 004 PARIS, relative à la pose d'une enseigne pour un local sis au Jardins de Concy, rue Gabriel Péri à Yerres,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant réglementation spéciale de la publicité, des pré enseignes et des enseignes en date du 9 avril 2004,

**ARRETE**

**Article 1er** : La demande de pose d'enseigne est ACCORDEE

**Article 2** : Les enseignes seront éclairées de façon indirecte par l'emploi de projecteurs discrets.

**Article 3** : L'éclairage de l'enseigne n'est autorisé que pendant les heures d'ouverture de l'agence.

**Article 4** : La hauteur maximale des lettres composant l'enseigne sera de 0.30 m et 0.40 m pour les initiales.

**Article 5** : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

**Article 7** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Fait à Yerres, le 15 janvier 2008.

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98